# Conseil Régional de l'Atlantique

2021



### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ATLANTIQUE D'UNIFOR 2021

### Bonjour!

Nous approchons à grands pas de notre Conseil régional annuel de l'Atlantique. Bien que nous n'ayons pas pu tenir notre Conseil l'an dernier, nous ne laisserons pas cette pandémie nous séparer cette année, même si nous ne pouvons être ensemble que virtuellement!

Nous tiendrons un CRA complet cette année, avec l'élection de notre exécutif et de nos comités permanents régionaux. Toutes les activités, de l'inscription au vote, se dérouleront en ligne. Veuillez donc prêter une attention particulière aux détails contenus dans ce dossier de convocation.

Comme aucun déplacement n'est nécessaire, nous espérons sincèrement que ce format virtuel permettra une plus grande participation des membres.

Nous sommes impatients de rencontrer les membres de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador pour partager les hauts et les bas de ces deux dernières années.

En toute solidarité,

**Matt Blois** 

Président du Conseil régional de l'Atlantique

LInda MacNeil

Directrice de la région de l'Atlantique





### Programme préliminaire

### 3 juin 2021

- 13 h Réunion des présidentes et présidents
- 14 h Initiation au Conseil virtuel (tous sont les bienvenus)

### 4 juin 2021

9 h Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

### 5 juin 2021

- 9 h Plénière du Conseil régional de l'Atlantique
- 19 h Activité sociale en soirée (d'autres détails suivront)

### 6 juin 2021

9 h Plénière du Conseil régional de l'Atlantique

Les séances plénières de vendredi et samedi se poursuivront en début d'aprèsmidi. La séance du dimanche n'est prévue que le matin, mais se poursuivra jusqu'à la fin des travaux du Conseil.

D'autres détails sur le programme seront communiqués à l'approche de l'événement

#### PLATFORME VIRTUELLE DU CONSEIL

Cette année, le Conseil régional de l'Atlantique se déroulera sur la plateforme Zoom. En raison de la nature virtuelle du CRA 2021, et pour garantir l'intégrité de nos élections, nous demandons à tous les participants et participantes de se connecter à la plateforme Zoom en utilisant le courriel fourni lors de l'inscription. À l'approche de l'événement, vous recevrez les liens nécessaires pour vous joindre aux événements.

Pour plus d'informations sur la plateforme Zoom, veuillez consulter le site: <a href="https://support.zoom.us/hc/fr">https://support.zoom.us/hc/fr</a>. Pour effectuer un test de l'application, visitez : <a href="https://zoom.us/test">https://zoom.us/test</a>.

### **Inscriptions**

Les inscriptions se feront entièrement en ligne cette année. Veuillez visiter : <a href="https://register1.unifor.org">https://register1.unifor.org</a>. La date limite pour l'inscription est le 25 mai

Les informations relatives à l'inscription de votre section locale sont jointes au présent dossier d'appel. En tant que responsable de la délégation, il incombe à la présidente ou au président d'inscrire tous les membres de la délégation d'une section locale.

Vos informations d'inscription sont confidentielles et ne doivent pas être partagées.

Il est impératif que vous utilisiez le courriel personnel de chaque membre que vous inscrivez.

Les sections locales sont encouragées à profiter de l'occasion pour inscrire une délégation complète ainsi que des déléguées et délégués spéciaux (en gardant à l'esprit nos groupes en quête d'équité) et des observateurs pour le CRA virtuel de cette année.

#### **NOTES IMPORTANTES**

Les membres actuels du comité exécutif et du comité permanent du Conseil régional de l'Atlantique doivent être inscrits comme faisant partie de la délégation de votre section locale, soit comme délégué(e) ou délégué(e) spécial(e) de votre section locale.

Chaque membre de votre délégation DOIT être inscrit avec une adresse courriel unique. Nous vous recommandons de NE PAS utiliser les courriels des compagnies. Ces adresses seront utilisées pour contacter chaque membre afin de vérifier les détails de l'inscription et lui faire remplir un questionnaire confidentiel d'auto-identification sur l'équité. Pour les délégué(e)s, il s'agit de l'adresse courriel à laquelle ils recevront leur lien de vote en ligne.

Si vous souhaitez modifier les inscriptions de votre section locale ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription, veuillez envoyer un courriel à l'adresse suivante <u>laura.vickery@unifor.org</u>.



### **DÉSIGNATIONS DE LA DÉLÉGATION**

Les délégué(e)s sont les seuls membres de la délégation à avoir droit de parole et de vote au Conseil. Chaque section locale dispose d'un nombre limité de délégué(e)s en fonction des calculs suivants:

- Sections locales de 1 à 250 membres 1 délégué(e)
- Sections locales comptant de 251 à 500 membres 2 délégué(e)s
- Sections locales comptant de 501 à 750 membres 3 délégué(e)s
- Sections locales comptant de 751 à 1 000 membres 4 délégué(e)s
- Sections locales comptant 1 001 à 1 250 membres 5 délégué(e)s

Et une personne déléguée de plus pour chaque tranche de 250 membres. Veuillez vous référer aux règlements du conseil pour les informations sur les sections locales amalgamées. <u>Les règelement du CRA sont disponibles sur Unifor.org.</u>

Les délégué(e)s spéciaux ont droit de parole mais pas de vote au Conseil. Cette catégorie peut inclure des membres de votre exécutif, des président(e)s d'unité ou des membres de groupes en quête d'équité (TTAC, jeunes travailleuses et travailleurs, travailleuses et travailleurs ayant une incapacité, LGBTQ ou femmes).

Les observateurs n'ont ni droit de parole ni droit de vote au Conseil et peuvent être des membres qui ne remplissent pas les conditions requises pour être délégués spéciaux. Les sections locales peuvent inscrire plusieurs observateurs.

# ÉLECTIONS

Selon les règlements du Conseil, et la résolution du Conseil exécutif national d'août 2020 (voir ci-joint), le CRA doit réélire tous les postes pour le prochain mandat de 3 (trois) ans. Les poste à pouvoir sont les suivants :

- Président(e) du CRA 1
- Vice-président(e) du CRA 1
- Secrétaire-trésorier(ière) 1
- Membre ordinaires du CRA 7
- Comité permanent en santé et sécurité du CRA 3
- Comité permanent d'action politique du CRA 3
- Comité permanent PAEF/dépendances du CRA 3

### Comité permanent de l'équité :

- Comité permanent des TTAC du CRA 3
- Comité permanent des jeunes travailleuses et travailleurs du CRA 3
- Comité permanent sur la condition féminine du CRA 3
- Comité permanent des travailleuses et travailleurs ayant un inCapacité de CRA 3
- Comité permanent des LGBTQ du CRA 3

NOTE: Les postes du comité permanent de l'équité seront comblés à la suite d'une élection par les pairs pendant leurs réunions sur l'équité. Ces réunions auront lieu dans la semaine précédant le conseil. De plus ambles détails seront inclus dans les courriels d'auto-identifications envoyés aux membres pour leurs.

### **POSTES OUVERTS AUX ÉLECTIONS**

Toute personne souhaitant exprimer son intérêt à se présenter à un poste au sein du comité exécutif ou des comités permanents du CRA peut remplir le formulaire en se rendant sur le site suivant <a href="https://form.jotform.com/210734833042044">https://form.jotform.com/210734833042044</a>.

La date limite pour soumettre votre formulaire est le 25 mai 2021.

Les nominations formelles pour l'exécutif et les comités permanents du CRA auront lieu pendant le Conseil. Conformément à nos règlements (Article 5 : Élections) :

...une déléguée ou délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués.

En raison de la nature du Conseil virtuel, **afin d'être mis en candidature pour un poste, vous devez être présent** à la réunion qui aura lieu samedi le 5 juin, 2021 à environs 13 h 45.

Veuillez noter que les candidat(e)s doivent s'assurer qu'ils ont le soutien de la ou du président de leur section locale avant d'accepter une mise en candidature. Les sections locales d'origine des membres du comité exécutif et des comités permanents du CRA doivent s'engager à soutenir vfinancièrement votre mandat de trois (3) ans, y compris les coûts associés à votre participation au CRA en tant que membre de leur délégation pour votre mandat. Le soutien financier peut également inclure le temps perdu pour le travail en comité et/ou des séances de formation à Port Elgin, entre autres.

### PROCÉDURE DES ÉLECTIONS

Les élections se dérouleront par voie électronique au moyen de Simply Voting. Le vote des délégué(e)s sera lié aux adresses courriel fournies lors de l'inscription.

Chaque membre de votre délégation doit être inscrit avec sa propre adresse courriel.

Simply Voting est une compagnie canadienne qui offre des solutions de vote électronique sécurisées et qui a été utilisée par Unifor pour plusieurs élections locales et de votes de ratification au cours de la dernière année de la pandémie.

Les délégué(e)s votants recevront un courriel contenant des informations sur le site Web de vote et la procédure d'authentification. Afin de reproduire la procédure de la porte fermée utilisée pour les élections en personne, les délégué(e)s doivent être présents à la réunion Zoom pour la partie Procédure des élections et mises en candidature de la réunion afin de recevoir un bulletin de vote.

Pour recevoir votre bulletin de vote, nous devons fermer les inscriptions de la même manière que lors d'un Conseil en personne. Une fois que la partie de la réunion qui comprend les mises en candidature commence, l'inscription sera officiellement fermée. Cela permettra de mettre à jour le système d'inscription et de fournir la liste des délégué(e)s enregistrés à Simply Voting pour qu'il la traite.

Une fois le vote ouvert, les délégué(e)s devront s'authentifier pour recevoir un bulletin électronique inviolable. Une fois le bulletin soumis, les délégué(e)s recevront un relevé et ne pourront plus voter à nouveau.

Une fois l'élection terminée et les résultats annoncés, Simply Voting fournit un rapport contenant les votes et les codes de relevé pour permettre aux intervenants de vérifier les résultats

### RÉSOLUTIONS

### **RÉSOLUTIONS GÉNÉRALE**

Les résolutions à examiner par le Conseil régional de l'Atlantique doivent être reçues au moins 15 jours ouvrables avant l'ouverture du conseil.

La date limite pour les résolutions générales est le 13 mai 2021. Nous vous encourageons à envoyer vos résolutions avant cette date.

### **MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT**

Veuillez noter que, conformément aux règlements du CRA, article 9 : Amendements :

Les règlements du Conseil régional peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Afin de se conformer à l'article 9, toute résolution relative aux modifications des règlements doit être soumise au plus tard le 26 avril 2021. Les sections locales recevront alors un avis au plus tard le 3 mai 2021.

Les résolutions peuvent être soumises par courriel à <u>laura.vickery@uifor.org</u>.

Veuillez consulter l'exemple de résolution en langage clair ci-joint pour savoir comment rédiger votre résolution en utilisant les énoncés « VA » et « PARCE QUE ».

Conseils pour que les résolutions soient claires et compréhensibles par tous

- Ne traiter qu'un seul sujet principal par résolution.
- Utilisez des phrases claires, directes et courtes.
- Utilisez des mots que vos lecteurs comprendront facilement évitez le jargon, les abréviations et les acronymes.
- Soyez précis. Expliquez ce que vous voulez voir se produire : Ce que vous voulez changer, comment vous voulez le faire, qui doit le faire et quand vous voulez que cela se produise.





### Modèle de résolution au Conseil régional de l'Atlantique

Le Conseil régional de l'Atlantique d'Unifor va :

- 1. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique d'utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
- 2. Encourager toutes les sections locales de l'Atlantique de rédiger les résolutions en 200 mots ou moins.

#### Parce que:

- Le Comité des résolutions doit confirmer que les signatures appropriées sont apposées sur la résolution pour savoir qu'elle provient d'une section locale et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- L'utilisation de mots simples comme « va» et « parce que » aident les déléguées et délégués à comprendre une résolution, en particulier les nouveaux délégués et déléguées.

Résolution soumise par la section locale d'Unifor :

	C	, .	
lane	\mith	présic	IANTA
Janc	JIIII CII,	PICSIC	

John Smith, secrétaire archiviste



## ACCESSIBILITÉ

Unifor s'efforce de rendre toutes les réunions et tous les événements du syndicat accessibles et sans obstacles. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation pour des besoins liés aux droits de la personne, nous vous invitons à nous fournir les renseignements pertinents afin que nous puissions prendre toutes les mesures raisonnables pour éliminer les obstacles à votre participation à votre syndicat. Veuillez envoyer vos demandes par courriel à <u>laura.vickery@unifor.org</u>.

VUE - AUDITION - MOBILITÉ - ENDURANCE - ASSISTANCE





